Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260119-2026_1_3_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	16
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Michel MOTTE, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU)

Jean-Marie BODILIS a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

2026.1.3.2 – Affaires scolaires : Rythme scolaire - Rentrée septembre 2026 – Renouvellement de dérogation pour la semaine de 4 jours

VU le Code de l'éducation ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2018 instaurant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2020 renouvelant la dérogation pour la semaine scolaire sur quatre jours ;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit que l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours ne peut être accordée que pour une durée limitée et doit faire l'objet d'un renouvellement périodique ;

CONSIDÉRANT que l'organisation actuelle repose sur huit demi-journées d'enseignement par semaine, avec le mercredi entièrement libéré, et qu'elle est en vigueur depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que cette organisation donne satisfaction aux familles, aux équipes éducatives ainsi qu'aux services municipaux ;

CONSIDÉRANT que la demande de renouvellement doit être transmise à la Direction académique des services de l'Éducation nationale et soumise pour avis au Conseil départemental de l'Éducation nationale ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260119-2026_1_3_2-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours dans les écoles publiques de la commune à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, et d'autoriser Madame le Maire à solliciter le renouvellement de la dérogation auprès de l'autorité académique et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à cette fin.

Fait et délibéré à Pédernec le 19 janvier 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr